

Allan, le 17/11/2022

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Mardi 22 novembre 2022 à 18h30 dans la salle du Conseil

ORDRE DU JOUR:

I. MARCHES PUBLICS

1/ Autorisation de signature de l'avenant n°1 au contrat de la SODEXO

II. URBANISME

2/ Dénomination des voiries sur le nouveau quartier « Les Portes de Rouny »

III. FINANCES

- 3/ Décision Modificative n°3 du Budget de la Commune
- 4/ Demande de subventions pour la construction du restaurant scolaire auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
- 5/ Autorisation de signature d'un contrat de réservation avec RAMPA REALISATIONS pour l'acquisition de l'Espace Santé.
- 6/ Actualisation du plan de financement pour les demandes de subvention auprès du Département et de la Région dans le cadre de l'acquisition des espaces de santé.
- 7/ Demande de subvention auprès de l'Etat pour le dispositif DETR- DSIL 2023 pour les projets de maison médicale, d'espaces publics Rouny et Espace Courcoussonne.

IV. PERSONNEL

- 8/Création d'un poste permanent sous le grade d'agent de maitrise
- 9/ Mise en œuvre du RIFSEEP pour le grade d'agent de maîtrise au sein de la Collectivité

10/ Création de contrats à durée déterminée nécessaires au recrutement des agents recenseurs.

11/ Modification de la participation communale dans le cadre du contrat de prévoyance/ garantie de maintien des salaires des agents territoriaux de la Drôme.

V. INTERCOMMUNALITE

- 12/ Approbation du Pacte de gouvernance adopté par Montélimar Agglomération
- 13/ Approbation du règlement service ADS mutualisé de Montélimar Agglomération

VI. RESEAUX

14/ Autorisation de signature d'une convention de délégation du service de l'eau potable de Montélimar Agglomération au profit de la Commune.

15/ Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage de ligne électrique en propriété privée entre la Commune et la T.I.C.E

Questions diverses:

- Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- Présentation du Rapport d'activité du Syndicat d'Irrigation Drômois.
- Echanges sur les commerces du village.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,

Yves COURBIS